

## Chronologie des faits marquants de l'affaire Sarah Halimi

<b>Durant plusieurs années avant:</b>	Insultes antisémites de la part de la famille Traoré à l'encontre de la famille Halimi
<b>Depuis début 2017:</b>	Kobili Traoré (KT) commence à fréquenter une mosquée salafiste quotidiennement, jusqu'à 3 à 5 fois par jour.
<b>3.4.2017</b>	Kobili Traoré (KT) semble préparer quelque chose: il apporte des vêtements chez les voisins directs de Sarah Halimi, il se rend trois fois à la mosquée salafiste.
<b>4.4.2017</b>	Assassinat de Sarah Halimi
<b>7.4.2017</b>	Le Procureur de la République François Mollens reçoit les représentants de la Communauté juive.
<b>14.4.2017</b>	La juge d'instruction Anne Ihuelllo est désignée conjointement avec une autre magistrate, étant donné la sensibilité de l'affaire.
<b>14.4.2017</b>	Désignation d'un expert médecin psychiatre, par la juge d'instruction, le Docteur Zagury.
<b>21.4.2017</b>	Début de la mission d'expertise psychiatrique par le Docteur Zagury
<b>23.4.2017</b>	1er tour de l'élection présidentielle française
<b>7.5.2017</b>	2ème tour de l'élection présidentielle française - victoire de Emmanuel Macron
<b>20.5.2017</b>	1ère rencontre entre le Docteur Zagury et KT
<b>11.6.2017</b>	1er tour des élections législatives françaises
<b>18.6.2017</b>	2ème tour des élections législatives françaises - victoire écrasante de LREM, le parti de Emmanuel Macron
<b>23.6.2017</b>	2ème rencontre entre le Docteur Zagury et KT
<b>Juin 2017</b>	Les autorités médicales autorisent l'interrogation de KT par la juge d'instruction.
<b>10.7.2017</b>	Mise en examen de KT après que les juges d'instruction aient pu le rencontrer pour la première fois (pas possible pour des raisons de santé jusque là).
<b>15.7.2017</b>	3ème rencontre entre le Docteur Zagury et KT
<b>16.7.2017</b>	Emmanuel Macron demande que toute la lumière soit faite sur cet acte qui n'était pas encore officiellement reconnu comme antisémite.
<b>4.9.2017</b>	Le rapport psychiatrique du Docteur Zagury établit que "...le crime de KT est délirant et antisémite"
<b>20.9.2017</b>	Le Parquet ajoute le caractère antisémite à son réquisitoire.
<b>27.10.2017</b>	4ème rencontre entre le Docteur Zagury et KT pour complément d'information.

## Laurent Cudkowicz

<b>5.1.2018</b>	5ème rencontre entre le Docteur Zagury et KT en prévision d'une reconstitution
<b>8.1.2018</b>	Remise du rapport du Docteur Zagury confirmant la possibilité de procéder à une reconstitution.
<b>28.2.2018</b>	Mise en examen complémentaire pour caractère antisémite, 5 mois après la demande du Parquet.
<b>24.4.2018</b>	La juge d'instruction Anne Ihuello désigne une nouvelle expertise psychiatrique, sous la direction du Docteur Bensussan.
<b>Mai et Juin 2018</b>	Deux examens de KT par le nouveau collègue d'expert sous la direction du Docteur Bensussan.
<b>11.6.2018</b>	Le rapport psychiatrique du Docteur Bensussan établit "l'abolition du discernement de KT"
<b>Octobre 2018</b>	Dernière audition de KT par la juge d'instruction.
<b>Mars 2019</b>	La 3ème expertise psychiatrique confirme celle du Docteur Bensussan.
<b>17.6.2019</b>	Le parquet de Paris demande le renvoi aux assises de KT
<b>12.7.2019</b>	La juge d'instruction émet une ordonnance indiquant qu'il existe des raisons plausibles pour conclure à l'abolition du discernement de KT
<b>15.7.2019</b>	Appel de cette ordonnance interjeté par le Procureur de la République.
<b>16.7.2019</b>	Appel de cette ordonnance interjeté par les parties civiles.
<b>19.12.2019</b>	La cour d'appel confirme l'abolition du discernement de KT, impliquant par là son irresponsabilité pénale et l'absence de procès.
<b>5.1.2020</b>	Marches citoyennes en faveur d'un procès pour KT.
<b>23.1.2020</b>	Le Président de la République Emmanuel Macron regrette la décision de la cour d'appel qui empêche la tenue d'un procès.
<b>14.4.2021</b>	La Cour de cassation rejette le pourvoi formulé par les parties civiles, confirmant que KT ne serait pas jugé.
<b>16.4.2021</b>	Emmanuel Macron émet le souhait qu'un changement de loi n'exonère plus de sa responsabilité pénale, celui qui aurait pris des stupéfiants.
<b>23.4.2021</b>	Article du Grand Rabbin Haim Korsia dans le Monde sur l'échec de la justice
<b>7.5.2021</b>	Analyse de Me Carole Dahan sur le rejet du pourvoi en cassation.
<b>22.7.2021</b>	Formation de la commission d'enquête
<b>13.9.2021</b>	Début des auditions de la commission d'enquête
<b>16.12.2021</b>	Fin des auditions de la commission d'enquête

## Laurent Cudkowicz

<b>16.12.2021</b>	Le Parlement adopte une loi modifiant la responsabilité pénale.
<b>6.1.2022</b>	Remise du rapport de la commission d'enquete
<b>11.1.2022</b>	Médiapart titre: "Au terme de travaux sabotés par son président, la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Halimi a rendu un rapport prudent, qui ne conclue à aucun véritable dysfonctionnement".
<b>12.1.2022</b>	Conférence de presse par le President de la commission d'enquête, expliquant pourquoi lui et 3 autres de ces collègues ont refusé de valider le rapport.